la cgt UFR

Union Fédérale des Retraités de la Construction - Bois - Ameublement

Edito
SUIVI POST PROFESSIONNEL

L'un des principaux freins à notre revendication pour un suivi sanitaire post professionnel, demeure de notre fait ! Aucun bourgeois, qu'il soit politique ou patronal ne nous aidera. De notre côté nous peinons à décloisonner les camarades actifs des camarades retraités, lors de nos échanges et autres réunions.
Tout ce petit monde milite, mais chacun de son côté ! Comment espérer alors obtenir un jour des soins accessibles pour tous, et ce, tout au long de sa vie ?
Pourquoi ne pas concevoir, que sur des enjeux tels que la Pénibilité, la Retraite à 55 ans, les politiques de Santé au Travail ..., les groupes de militants en charge ne soient pas constitués à quasi parts égales des actifs et de nos anciens ? Les interventions de retraités et ou d'invalides, lors de journées Prévention organisées par des CHSCT CGT, reçurent un accueil des plus percutants par le public des actifs. La vie avant, la vie après la maladie ou l'accident, c'est de cela que les salariés ont besoin d'entendre. Et non pas ces niaiseries d'ingénieurs « *qualité, sécurité et je sais rien foutre de mes dix doigts !* ».
PROBTP, notre principal assureur, sous couvert de paritarisme *(en lambeaux)*, a beau jeu de nous « *protéger* » en activité. Les cotisations sont élevées, les hommes solides et aguerris. Mais une fois que les décennies de vie sur les chantiers ou autres ateliers, ont opéré sur l'effondrement du capital santé, sur l'usure des corps, visible ou non, notre « *partenaire* » devient inaccessible financièrement. C'est injuste et indigne au XXIe siècle. Des revendications telles qu'un suivi médical post professionnel et la reconnaissance d'un statut pour les pupilles de nos branches, doivent constituer la colonne vertébrale de nos expressions.
Au final, nous avons à charge de sauver des vies. Et nous ne pourrons aboutir, si nous persistons à faire les uns, sans les autres.

Frédéric MAU
Membre CE FNSCBA - Secteur Revendicatif

GRANDE CAMPAGNE :
pour un Suivi MÉDICAL Post-Professionnel de qualité ...

Retraite Construction Bois

n° 78 sept. 2015

Bulletin édité par l'UFR de la Construction du Bois et de l'Ameublement CGT

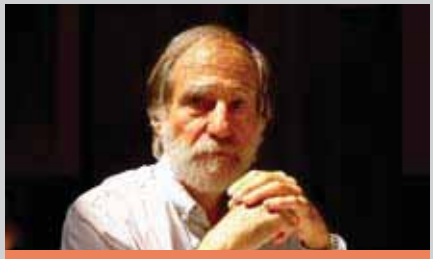

GAGNER la bataille décidée par le Congrès et le Comité Général Page 3

Nord / Pas de Calais : grandes DATES, un peu d'HISTOIRE ... Pages 14/15

DANS CE NUMÉRO :

- **1er et 8 Octobre :** La part du colibri,
- Campagne SMPP ...,
- **Interview :** Jean-Pierre HERVET USR 62,
- Loi MACRON,
- 28 avril,
- Rencontre avec le **Nord/Pas de Calais** ...

www.ufrcba-cgt.com

Actus :

@ Comment se prépare le 1er Octobre dans nos sections ?

@ 51e Congrès Confédéral : quelle CGT voulons-nous ?

@ les Basaltes d'AUBIGNAS : dans l'action pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété …

Parutions RCB 2015 : votre avis nous intéresse, donnez vos suggestions pour le journal …

Directeur de la publication : Michel DIAMANTIS
Conception, réalisation : Michèle BRAMARDI
Imprimerie : BRUNEHAUT

1er et 8 Octobre 2015

la part du colibri …

Ce n'est pas seulement en Grèce que les gouvernements veulent prendre sur les conditions de vie des retraités pour rétablir les équilibres dégradés par l'austérité, voire pour donner au patronat et aux banques, c'est dans toute l'Europe … Cette stratégie a été mise au point au Sommet Européen de Barcelone en 2001, nous étions représenté par Jacques CHIRAC et Lionel JOSPIN. Les négociations AGIRC - ARRCO qui vont se poursuivre en octobre, après des rencontres bilatérales en juillet et septembre, s'inscrivent dans cette démarche, avec la bienveillance du Gouvernement. La position patronale est sans ambiguïté : décotes temporaires !!! et dégressives avant 65 ans ou sous indexation de 1,5 point, des pensions par rapport à l'inflation et bien sur aucune augmentation des cotisations patronales.

La CGT retraités a décidé de réagir et de faire signer 40 000 à 50 000 pétitions à remettre au Gouvernement le 1er octobre. Nous avons déjà commencé à faire signer des cartes pétition, mais l'enjeu me rappelle cette légende Amérindienne : … lors d'un incendie de forêt, un colibri allait chercher quelques gouttes d'eau pour jeter sur le feu, les autres animaux lui dire : *« Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre l'incendie ? »* et le colibri de répondre : *« Je sais, mais je fais ma part ».*

Pour l'Union Fédérale Colibri notre part c'est 1 000 à 1 200 signatures, mais cela n'est possible que si chaque Section Colibri fait sa part …

S'adapter ou résister

Toutes les générations, depuis des temps très lointains ont dû choisir un pôle de cette alternative.

Concernant la nature jusqu'à une période récente les populations se sont adaptées et c'était plus sage que de vouloir la dominer, mais concernant la société s'adapter est-elle la bonne réponse ? Ont-ils eu raison les sans culottes, les communards, les promoteurs de la loi de 1905 sur la laïcité, les grévistes de 36, 68 et de toutes les grèves, les combattants des mouvements de toutes les résistances, Rosa Park cette jeune noire Américaine qui, dans un bus à Memphis, a refusé de laisser sa place à un blanc dans la partie qui leur était réservée, et beaucoup d'autres ?

Ils ont fait avancer l'humanité. Par essence et par naissance, le syndicalisme est résistance.

Dans la pratique, il est aussi confronté à l'alternative et les réponses sont diverses. Les tentations et les pressions à l'adaptation sont fortes, elles ont souvent l'apparence de la modernité dans un monde qui change.

Mais qui le fait changer et pour quels objectifs ? Ce qui ne change pas c'est l'exploitation du travail salarié par le capital et le besoin de remplacer la concurrence du tous contre tous, par la coopération et la solidarité. Ce qui ne change pas c'est que face au capital nous ne pouvons être que vainqueur ou vaincu, il n'y a pas de paix des braves possible parce qu'il n'y a pas de pauses possibles dans le système du marché libre. Toutes les réformes et toutes les négociations le montrent, il n'y a pas de dialogue social, ni de partenaires sociaux, il y a un rapport des forces, qui permet des reculs ou des avancées. La question c'est toujours « *négociateurs combien pesez-vous?* »

L'excellent historien de la période Gallo-Romaine qu'était TACITE disait de nos ancêtres : *« Chez ce peuple inexpérimenté on appela civilisation ce qui était un élément de leur esclavage » …*

Nous n'avons aucune raison de commettre la même erreur aujourd'hui.

Robert BRUN
Bureau UFR - Section Drôme-Ardèche

Campagne **SMPP** dans la durée

Gagner …

la bataille décidée par le Congrès et le Comité Général !

Nous entamons la campagne sur le suivi médical post - professionnel *(SMPP)* avec la ferme résolution de conquérir de nouveaux droits en facilitant l'accès à ce dispositif, l'ouvrant à tous les travailleurs du BTP victimes de conditions de travail qui ont ruiné leur santé pendant que les pouvoirs publics détournaient les yeux.

Dans un premier temps nous allons produire un dossier destiné à faciliter l'obtention du dispositif et qui servira de base à des stages fédéraux CHSCT et aux futurs retraités. Ce travail doit être mis à disposition de tous les retraités et des syndicats d'actifs.

Ce sera l'affaire de toute la CE.

Nous ferons le point lors de la première CE de 2016.

Viendra ensuite l'élargissement à d'autres UFR et la réalisation avec la FNSCBA d'un Aplomb *« Spécial SPMM ».*

Là aussi, toute la CE devra se mobiliser pour que l'ensemble de nos sections syndicales porte cette campagne.

Regardons les choses en face, le combat pour obtenir réparation ne sera pas facile. Nous nous engageons dans une bataille de longue haleine et nous la gagnerons en mobilisant toutes nos sections et nos camarades de l'interpro.

retroussons nos manches !!!

Michel DIAMANTIS
Secrétaire Général UFRCBA

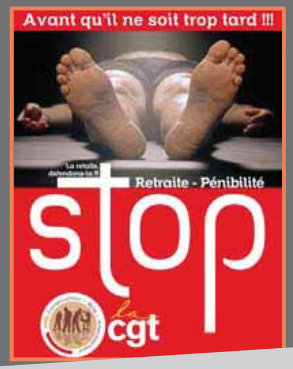

agir

Comité Général ARRAS

Table Ronde

Utiliser toutes les compétenceS

1 - nicole bernabé

(Fédération de la Santé Action Sociale) mandatée par l'USD du Nord.

Je remercie l'UFR de la Construction de nous avoir associé à ces travaux de réflexion sur **le Suivi Post-Professionnel,** thème qui à mon avis nécessite la mobilisation de toutes les Fédérations CGT.
On pourrait croire que les Services Publics sont exemplaires en terme de Santé au Travail et de SPP, que notre secteur Santé Action Sociale de par son activité de soins a une attention particulière sur ce point, il n'en est rien. Toutes vos interventions retracent les mêmes difficultés rencontrées dans notre secteur et d'ailleurs, si l'on regarde le taux de sinistralité de nos EHPAD *(maisons de retraite médicalisées)* il atteint le même taux que celui de la construction et ce taux est en constante évolution !
Les Hôpitaux Publics n'appliquent pas la législation, effectivement combien de nos Retraités possèdent leur attestation d'exposition, combien ont une visite médicale lors de leur départ en retraite ? Quelles sanctions pour nos employeurs publics qui n'appliquent pas la réglementation ?
Face à ce constat il est urgent d'agir pour protéger les retraités des conséquences néfastes du travail. À mon avis pour la CGT il est important de décloisonner les actifs et retraités sur ces questions de Santé au Travail et de SPP.
Mais la CGT doit aussi dénoncer haut et fort, l'affichage médiatique sur la Santé au Travail et la réalité des moyens accordés pour y faire face *(loi santé démantèlement de la médecine du travail etc.)*. Quel lien dans nos CHSCT entre les actifs et retraités et en amont dans nos formations CHSCT ? Comment informer sur la législation sur le SPP ? Les plaquettes réalisées permettent l'information mais nos syndicats d'actifs les utilisent-elles lorsque les salariés sont encore en activité pour les informer de leurs droits avant le départ en retraite.
Je sais que demain après toutes les réflexions émises vous élaborerez un plan de travail avec des pistes concrètes de travail. Merci de me les transmettre pour que je puisse en faire part à notre USD, mais aussi à notre **Fédération Santé Action Sociale.**

2 - Alain Bobbio

Secrétaire National de l'ANDEVA.

Seule une infime minorité de retraités et de chômeurs demandent à bénéficier du **suivi médical post-professionnel** par manque d'information sur leurs droits et à cause du refus des patrons de délivrer les attestations.
Pour sortir de cette situation, la Haute Autorité de Santé recommande une visite médicale de fin de carrière avec le Médecin du Travail et l'envoi par les Caisses Primaires d'une lettre et d'un questionnaire à tous les néo-retraités, à commencer par ceux du BTP chez qui les malades et morts de l'amiante sont nombreux.
Le suivi médical concerne l'ensemble des cancérogènes et pas seulement l'amiante. Pour l'amiante, c'est le scanner qui est l'examen de référence, mais le protocole devrait être revu à la lumière de plusieurs études épidémiologiques récentes.
L'action des associations de victimes et celle des organisations syndicales peuvent et doivent converger pour faire bouger les choses.

Jean Louis Leymergie

Syndicat Retraités PONTICELLI 33, Collectif amiante MP USR 33.

Malheureusement c'est à la retraite que nous constatons les dégâts des mauvaises conditions de travail que nous avons subies, les produits toxiques respirés pendant toute notre carrière professionnelle, laissent dans notre corps des blessures importantes. L'aspiration à une retraite bien méritée est perturbée par l'obligation d'entreprendre des démarches *« compliquées »* pour se soigner. Les difficultés à construire une démarche syndicale collective *(éloignement, quels produits utilisions-nous ? ...)* ne facilitent pas la tâche.
A l'expérience de ces difficultés le Collectif 33 a réalisé un livret pour informer les salariés sur les précautions à prendre dès maintenant : **noter les produits utilisés, les nuisances subies, les conditions de travail du moment, ainsi que les coordonnées de leurs collègues de travail ...** Il s'agit de réaliser une traçabilité, un historique du déroulement de sa carrière, le jour où **une maladie post-professionnelle** viendrait à survenir. Cette initiative est à s'en emparer à utiliser dans leur syndicat, leur USC, leur Section de Retraités. **De cette expérience il faut retenir que seule l'action collective, cordonnée avec leur syndicat est vital et très importante.**

3 - LAURENT ORLICH

Membre du Bureau Fédéral, chargé de la Santé au Travail..

La liste des produits dangereux n'a que très peu évoluée, elle ne tient pas compte par exemple de l'intégration des nanoparticules dans leur composition. **Il y a aussi nécessité de réviser le tableau des maladies professionnelles.** Un des plus importants problèmes dans les professions de la Construction est la non prise en compte des intérimaires, sans parler des travailleurs déplacés ou clandestins, tous des oubliés de la prévention.
Autre constatation, la plupart des informations sur la composition des produits et sur les éléments de la prévention n'arrivent pas sur les chantiers et ateliers.

4 - nicole beck

Directrice de l'Agence Régionale PROBTP du 62.

A travers son action, PROBTP s'engage à veiller à la bonne santé de tous les acteurs du BTP, les apprentis, les actifs, les retraités et nos jeunes, tout au long de leur parcours personnel et professionnel pour pérenniser l'économie du BTP. Ainsi PRO BTP favorise l'accès au soin en permettant à ses adhérents de réduire le reste à charge lié à des dépenses optiques, dentaires et audioprothésistes grâce à un réseau de soins qui pratique des tarifs négociés et le tiers payant pour l'optique et l'audioprothésie.
Egalement, le service *« Info Devis Santé »* permet aux adhérents de BTP Santé qui doivent engager une dépense importante de faire évaluer leur devis, et d'être informés sur le montant qui sera remboursé par PROBTP et celui qui restera à leur charge. **Ce service peut permettre une réduction de coût allant jusqu'à 35 % de la prestation.**
PROBTP va également au-delà des obligations légales s'agissant du maintien de la couverture collective. Ainsi les salariés ayant perdu leur emploi et étant indemnisés par Pôle emploi bénéficient d'un maintien gratuit de leurs garanties pendant au maximum 36 mois, ce maintien est illimité en cas d'invalidité ou de longue maladie.
PROBTP se mobilise également sur le thème de la prévention en coopérant avec l'OPPBTP et en permettant à ses adhérents dès 50 ans de bénéficier d'un bilan effectué dans un centre de prévention.

5 - ALDINO IZZI

Chargé de Mission Santé au Travail et Environnement à la Mutuelle Familiale

La connaissance des produits Cancérogénes, Mutagénes et Toxiques pour la Reproduction *(dits C.M.R.)* et des maladies professionnelles *(M.P.)* est complexe.
Les maladies professionnelles font l'objet de 100 tableaux dont chaque information est importante pour la reconnaissance. La classification réglementaire des produits CMR fait des centaines de lignes.
Les documents de référence sont fournis par l'Institut National de Recherche et de Sécurité *(INRS)*, mais sont très difficiles d'utilisation sans une aide. La CNAM a la mission d'assurer la Sécurité Sociale et l'accès des assurés sociaux à ces informations. Elle est très en-dessous de ces obligations.
Des flyers généraux, envoyés de manière ciblée, à un public à risques, quelques lignes dans le site www.ameli.fr, c'est tout. On est loin du compte. D'où le résultat. Une méconnaissance généralisée des droits au suivi médical post pro, ou à la reconnaissance des maladies professionnelles. Cela demande donc une action à plusieurs niveaux. D'abord, une action syndicale plus systématique pour que l'information passe, soit largement diffusée et suffisamment accessible.
Que les médecins de ville dont c'est la responsabilité de remplir les documents administratifs ad 'hoc puissent faire leur travail. Ensuite, une action syndicale et citoyenne est aussi nécessaire pour que l'ensemble des maladies professionnelles puissent être mieux connues et reconnues. Un exemple, la reconnaissance des cancers professionnels est considérablement sous-estimée et même invisible, hors les cancers de l'amiante. Elle stagne depuis 10 ans à environ 2 000 cas reconnus, dont 95 % liés à l'amiante. Alors que des organismes gouvernementaux, l'évalue à 10 à 30 000 cas par an !!! C'est l'action syndicale et associative des victimes de l'amiante qui a eu cet effet. Cela nous montre ce qu'il faut faire.
Enfin, il y a également besoin d'aider les salariés exposés aux risques.
Une action et une aide syndicales pour que le salarié n'ait pas de souci pour obtenir son attestation d'exposition lorsqu'il quitte l'entreprise, sont à démultiplier.
Un des meilleurs moyens est que le salarié garde auprès de lui une trace des contraintes subies et de ses expositions.

La Mutuelle Familiale a développé un livret, le Memo Pro Santé, qui répond à ce besoin. Il se compose de 4 parties conçues pour être accessibles et faciles d'emploi :

- Des fiches d'aide au repérage des risques du poste de travail ;
- Des fiches de connaissance des droits du salarié ;
- Des fiches de contacts ;
- Des fiches personnelles pour noter à chaque moment de sa carrière professionnelles, les risques et expositions professionnelles. **La Mutuelle Familiale le met à disposition du mouvement syndical.**

Débats

comité Gé néral ARRAS

la cgt UFR
Union Fédérale des Retraités de la Construction - Bois - Ameublement

1 - Christian BLICQ

Fait remarquer qu'il ignore le travail de nos administrateurs à PROBTP. Il considère l'action de l'organisme comme seulement caritative ! De plus il pense que l'UFR pourrait bénéficier d'une place dans les publications fédérales, comme « *l'Aplomb* ».

2 - Jean Luc PLUMELET

Rappelle l'historique de l'organisme, toujours en modification et la difficulté de nos administrateurs à faire valoir le point de vue de la CGT dans le cadre du paritarisme. A ce sujet il regrette le peu de place faite à l'UFR par la Fédération dans les conseils.

3 - Serge LEVEZIEL

Donne l'exemple des retraités du Nord privés de leur pension pour cause de suppression de personnel dans les CARSAT, cela pose de graves problèmes dans la vie courante, en cas d'hospitalisation, les impôts, les loyers ... La responsabilité politique est flagrante.

4 - Bruno GOURDON

Souligne la difficulté de faire travailler les actifs et les retraités au sein de nos organisations.

5 - Frédéric MAU

Rappelle que notre Fédération est porteuse du triptyque *(salaire, conditions de travail, retraite)* depuis fort longtemps. Celle-ci ne lâche rien de ces revendications, mais par ailleurs nous constatons un glissement vers le pénal. Il partage le fait de compléter la formation des élus CHSCT en matière de SMPP. Il propose à la Commission Santé de l'UFR de participer au collectif fédéral.

6 - Paul GUILHOU

S'étonne du problème des tarifs des mutuelles. Pour lui, il représente un mois de pension de retraite, cela devient insupportable. Beaucoup de retraités suppriment leurs complémentaires avec les conséquences que cela entraîne.

7 - Robert BRUN

Pense nécessaire de porter à connaissance le coût des mutuelles, des maisons de retraite auprès de nos mandants. Il devrait en être de même pour les maladies professionnelles, les accidents du travail et celui de l'amiante.

Mutuelle Familiale

Confirme cet état de fait tout en indiquant qu'il y a 13,5 % de taxes sur les cotisations et que la Sécurité Sociale se désengage de plus en plus. Il porte notre attention sur la différentiation entre mutuelle et assurance. Pour lui la formation est primordiale, actifs, retraités, à plus forte raison si les dispositions de la future loi MACRON sont appliquées.

8 - Francis MILLET

De mon appartenance au Bois et Ameublement, les types d'exposition sont différents *(poussières, vernis, colles)* mais aussi sont à prendre en considération. L'UFR a eu raison de poser le problème des SMPP. Nous devons en faire une priorité afin d'aboutir à de vrais résultats.

9 - Michel DIAMANTIS

Souligne l'importance de la formation des futurs retraités et présente un module de formation de l'UCR. Quelques remarques sont formulées, il parait plus que nécessaire de prendre en considération les SMPP par exemple.

10 - Jean Louis LEYMERGIE

Sur 15 millions de retraités, 4 millions ont été confrontés aux produits toxiques. Entre 3 et 6 milliards d'euros de dépenses de Santé sont imputés à la Sécurité Sociale alors qu'ils incombent aux employeurs, les ARS interrogées répondent qu'il n'y a pas de budget pour le SMPP ! Pour parvenir à des résultats nous avons besoin de syndicats, de collectifs se préoccupant de ce problème et d'une véritable coopération.

7 - Robert BRUN

Rappelle les ordonnances de 1945 sur la Sécurité Sociale qui prévoyait une prise en charge totale des problèmes de Santé et cela tout au long de la vie.

11 - Pascal LEBLEU

Il faut profiter du 70e anniversaire de l'organisme pour le rappeler.

3 - Serge LEVEZIEL

Les patrons transforment souvent les accidents du travail en maladie ou en repos rémunérés chez soi. Au risque qu'une rechute éventuelle survienne ! Une déclaration en maladie est défavorable au salarié et incombe à la Sécurité Sociale et de fait dégrève les patrons de leur responsabilité financière sur les accidents.

1 - Christian BLICQ

Il y a urgence à éradiquer cette pratique en la dénonçant.

Fédération de la Santé

Construire des liens entre Fédérations, comme créer des réseaux de Santé Publique, prenant en compte le SMPP, mais il s'agit aussi d'une démarche confédérale qui reste à entreprendre. Il en est de même pour l'UCR et cela en plus des actions de pétitions sur les retraites complémentaires et sur le niveau des retraites. La Fédération de la Santé est d'accord pour établir des coordinations dès maintenant.

12 - Laurent ORLICH

Pour sa part, la Fédération va organiser une journée AT/MP. Il souhaite la participation de l'UFR.

9 - Michel DIAMANTIS

Propose la création d'un site dédié au SMPP et la mise en place d'un réseau de Santé Publique UFR, voir plus *(coût des mutuelles, des maladies, accidents de travail ...)*. Il rappelle à chaque intervenant de faire part de leurs initiatives.

ANDEVA

Propose de mettre à disposition sur internet une boîte à outils et une lettre d'information. Il rappelle la demande d'un état des lieux sur la Santé en France réclamé auprès des pouvoirs publics et le coût économique et social de l'amiante, sachant que la société ETERNIT a attaqué l'État !

Il souligne que la visite médicale de départ en retraite - *bien que reconnue par la Haute Autorité de la Santé depuis 2010* - n'est pas appliquée, le Gouvernement n'en tenant pas compte.
Il faut forcer les CRAM à envoyer les questionnaires. D'où l'état de victime sans statut.

7 - Robert BRUN

Il faut travailler en direction de la Confédération pour une meilleure prise en charge de ces droits spécifiques.
Ne soyons pas surpris de cette dégradation sociale, elle a son origine dans la signature, par différents Gouvernements de tous les traités européens, en particulier celui de LISBONNE, dont l'objectif principal est de réduire « *le coût social* » et de prôner la performance en diminuant « *le coût du travail* ». La politique élaborée par le FMI va dans le même sens, moins de syndicats, c'est plus d'augmentation des revenus des directions d'entreprises et des actionnaires.

Une synthèse de toutes les propositions et élaborée par tous, point par point, sera votée lors de la séance statutaire.

Remerciements à Didier ZÉNI du Secrétariat de l'UD du Pas-de-Calais et Jean-Luc PLUMELET ancien Secrétaire Général de notre UFR, pour leur participation ...

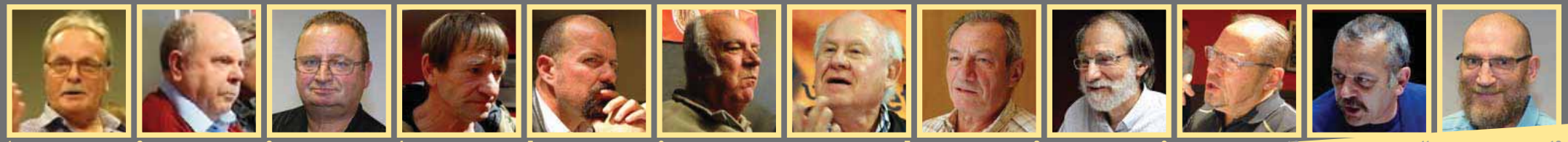

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

USR 62

comité général ufrcba arras mai 2015

interview

Jean-Pierre HERVET

Secrétaire de l'**Union Syndicale des Retraités** du Pas de Calais, représentant l'**Union Confédérale** à notre Comité Général.

question : Jean-Pierre, tu nous a dit que le Comité Général de l'UCR avait mis le renforcement au cœur de ses travaux, peux tu nous en donner les principaux aspects ?

Jean-Pierre : Pour les raisons qui ont été dites dans votre discussion, nous avons un problème préoccupant de perte de vitesse d'adhérents. Comment redresser pour rendre efficace la continuité syndicale ? La liaison avec les actifs doit être améliorée, ce sont eux qui peuvent prendre en compte les pré-retraités. Les retraités doivent pouvoir montrer l'importance du syndicalisme retraités dans les formations syndicales. Nous réfléchissons aussi à des modifications de l'organisation des structures en fonction des modifications qui interviennent dans les activités industrielles et professionnelles. Nous voulons développer aussi la création de sections de retraités à la base, en territoire au plus près de lieux de vie du retraité, le quartier, le village etc. là où il vit, là où il rencontre des difficultés. Enfin nous engageons une grande campagne de cartes et de lettres pétitions sur le pouvoir d'achat avec l'ambition d'atteindre de nombreuses signatures 40 à 50 000 que nous irons porter collectivement au gouvernement le 1er Octobre.

question : Les médias ont informé sur la situation des retraités de votre région qui pendant plusieurs mois ne perçoivent pas leurs pensions. Peux-tu nous expliquer ce qui se passe ?

Jean-Pierre : Ces problèmes de retard ont commencé dans notre Région, Département et dans le Languedoc-Roussillon. Ils sont la conséquence du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Il y a eu 5 000 suppressions d'emplois dans notre département ces dernières années. La plateforme d'accueil téléphonique ne peut gérer que 6 000 personnes par jour alors qu'il y a 12 000 appels. Pour le personnel il n'est plus possible de faire correctement son travail.

Un exemple :

Dans une famille, le mari est décédé l'été dernier, sa femme qui est décédée récemment n'a jamais reçu la pension de réversion de son mari. Les enfants ont en charge l'enterrement de leurs parents, mais spoliés de la pension de réversion que leur mère aurait dû percevoir. Notre Union Départementale des retraités a agi rapidement. Nous avons investi les locaux de la CARSAT Sécurité Sociale à Lens-Calais-Boulogne-Béthune à plusieurs reprises.Nous sommes aussi intervenu à la Préfecture à Arras.

Nous avons avisé les retraitables et fait des propositions pour résorber ces retards, nous avons été très bien reçus par les ayants droits, et nos interventions ont permis d'éviter l'opposition entre les gens et le personnel qui est aussi victime de cette situation. Depuis, les déclarations de Marisol TOURAINE apaisent un peu la situation mais la vigilance et la mobilisation demeurent nécessaires pour régler les dysfonctionnements, car le problème n'est pas réglé : nous n'acceptons pas que l'on nous parle de droit opposable et d'ester en justice pour percevoir notre retraite si il y a retard !

Notre retraite c'est un dû et c'est un devoir pour l'État de payer en temps et en heure ceux qui ont cotisé toute leur vie !!!

le comité général a renforcé la commission exécutive :

par la cooptation du camarde

Christian BLICQ

au bureau

et celle du camarade

Ali GUETARI

à la CE en tant que représentant des USC 62 et 59

- **Décisions votées à l'unanimité.**

plan d'action adopté à l'unanimité

Le Comité Général a adopté à l'unanimité le plan d'action suivant :

- **Envoyer des lettres** expliquant notre démarche à la Fédération, aux USC, aux UFR, à l'URC et à la Confédération.

Réalisations immédiates :

- **Un dépliant** trois volets SMPP ;
- **Un dossier** d'aide à l'obtention d'un SMPP *(lettre types, démarches)* ;
- **Informer et diffuser** les documents ;
- **Une boîte à outils** sur Internet ;
- **Travail commun** Collectif Santé Fédération et UFR ;
- **Interventions avec l'interpro auprès de la Sécurité Sociale** en région pour la forcer de faire le travail de reconnaissance des ayants droit au SMPP ;
- **Article annuel** dans *« l'Aplomb »* ;
- **Interventions des retraités** dans les formations CHSCT.

En parallèle, la Commission Communication communiquera sur :

- **La bataille contre la loi MACRON** *(attaque contre les CHSCT et les IRP)* ;
- **Les explications** économiques et politiques ;
- **Expliquer qui paye** et qui doit payer les AT-MP.

Ultérieurement, nous travaillerons sur :

- **La traçabilité** par des fiches auto remplies, et si on y arrive, via visite médicale de sortie de l'entreprise ;
- **Un questionnaire et un document** sur le SMPP adressés aux néo retraités + ligne verte *(recommandations de la HAS)* ;
- **La célébration du 28 avril** *« Journée Mondiale des Victimes AT-MP »* ;
- **La création de Groupes de Travail** mettant à jour le Cogitiel *(phonique, SMS)* là où il y a la volonté ;
- **La mise en réseau** *« Santé Publique »*.

A travers ces objectifs ambitieux mais réalistes nous avons la volonté de gagner des droits nouveaux et par là de renforcer le lien actifs-retraités unis dans une même lutte.

comité général

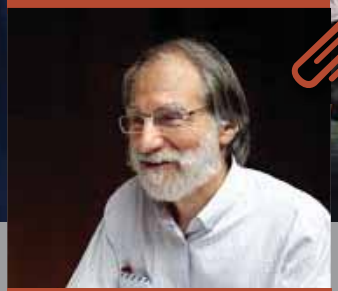

Michel DIAMANTIS

Secrétaire Général l'**UFRCBA**

Loi MACRON

loi de récession économique et sociale !!!

Objectif : un sabordage du dispositif social gagné par la lutte.

La loi MACRON, abusivement intitulée *« loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques »* n'est autre qu'un des plus importants dispositifs de sabordage de notre dispositif social gagné par les luttes des travailleurs au cours du vingtième siècle.

En France, après les combats du mouvement social qui s'est constitué dans la dernière partie du 19e siècle, le progrès social gagné est notamment marqués dans l'histoire par :

- 1936 et ses lois sociales,
- 1945 et le programme du CNR,
- 1968 et les Accords de Grenelle,
- les quelques avancées de 1981.

Il a accompagné l'essor économique de notre pays faisant de lui, par ses entreprises et services publics une des premières puissances mondiales.

Aujourd'hui, le dispositif social mis en place portant sur l'aide à la famille et à l'enfance, la Sécurité Sociale pour la Santé, le système de retraite par répartition pour assurer des retraites décentes à ceux qui se sont usés au travail, est devenu un frein au développement du capitalisme financier mondialisé. C'est là le sens de l'existence de **la loi MACRON** dont la mission est de remodeler la société française sur les plans économiques et sociaux pour la mettre encore davantage aux normes du libéralisme financier mondial.

Sa vocation n'est pas au service du peuple mais de la finance dont est issu le Ministre.

Une libéralisation et non une libération des énergies.

S'il est difficile de faire disparaître notre socle social, le but est de lui ôter le maximum de sa substance afin de *« libérer les énergies »* selon les termes employés par HOLLANDE pour expliquer, par cette formule, son ralliement inconditionnel aux thèses ultralibérales au mépris de ses engagements.

Que veut dire *« libérer les énergies »* ?

Tout ce qui est contenu dans l'essence de **la loi MACRON**, matérialisé, entre autres, par la facilité de licencier, réduire le coût du travail que représente le salaire, limiter le rôle des Prudhommes, rendre les employés du commerce disponibles selon les besoins de leurs patrons, privatiser les Service Publics pour en faire un marché juteux pour les entreprises privées, vider le Code du Travail de sa substance protectrice pour le salarié et dépénaliser les patrons voyous, alléger en continu la cotisation sociale patronale en la transférant encore plus sur l'impôt *(CSG)*.

Le sens de la politique de l'offre selon Hollande.

En résumé, libérer les énergies, dans la démarche de HOLLANDE et son financier de Ministre, c'est mettre en pratique ce qu'il appelle une politique *« de l'offre »*.
Or, en système capitaliste, une politique de l'offre consiste à mettre les entreprises et les services en position de concurrence par rapport à des entreprises d'autres pays offrant des coûts de production moindres.
Pour illustrer cette explication, disons que les entreprises françaises seront compétitives, selon HOLLANDE, quand les salaires et le dispositif social seront au niveau de celui de la Chine.
C'est un peu exagéré mais pas trop ...

Pour une politique de la satisfaction de la demande en place de celle de l'offre.

A l'opposé d'une politique de *« l'offre »* il existe celle de la *« demande »* qui se matérialise par la relance et l'orientation de l'économie par la consommation pour satisfaire les besoins de tous et non pour le seul profit capitaliste.

C'est par une augmentation des salaires et la satisfaction des besoins sociaux que l'on pourra relancer la consommation. Celle-ci ayant été anémiée par une politique de baisse continue du *« coût »* du travail depuis plusieurs décennies par la compression des masses salariales.

En résumé sur l'antagonisme qui existe entre l'offre et la demande, l'une contribue à ce qu'à peine une centaine de privilégiés possèdent la moitié de la richesse mondiale *(issue du fruit du travail)*. C'est à quoi conduit le dispositif contenu dans **la loi MACRON**. L'autre c'est ce pourquoi nous devons nous battre : des salaires, des pensions de retraite nous permettant de mieux vivre, et de nous soigner avec une protection sociale de qualité.

La loi Macron ne s'aménage pas, elle se combat !

La loi MACRON, sous une écriture trompeuse, comporte pas moins de 106 articles au contenu destructeur pour le Droit du Travail. Prenons pour exemple la modification de *l'article 2064* du Code Civil, débusqué par Gérard FILOCHE, qui permettrait que des contrats de travail deviennent des contrats civils ordinaires ne relevant plus du Code du Travail, rendant celui-ci obsolète en la matière.
La question des moyens de la lutte contre cet arsenal anti social est posée dans l'urgence. En premier lieu un combat syndical de grande ampleur réunissant les victimes actuelles et à venir de ces mesures que sont les travailleurs actifs et retraités, est indispensable.
Si la journée d'action du 9 avril fut un succès, ce sont des mouvements de plus grandes ampleurs qui seront nécessaires pour mettre en échec tous les dispositifs antisociaux, des noms de MACRON ou REBSAMEN, de ce Gouvernement faussement socialiste.

En ce qui nous concerne à l'UFR-CBA, partant de notre état de conscience sur le sujet, nous avons la responsabilité de dénoncer, autour de nous, la dangerosité de ces projets dont nous subirons aussi les conséquences néfastes. Faisons en sorte que l'éclairage apporté par nos explications aide à en faire une force dans les actions qui seront nécessaires à mener.

Il est temps d'élargir le champ de la lutte afin de permettre l'avènement d'une politique sociale. Par ailleurs nous constatons que, suite au remplacement de SARKOZY par HOLLANDE à la tête de l'Etat, alors que ce dernier s'était engagé à lutter contre la finance, c'est à un de ses représentants qu'est confié le poste ministériel majeur de l'Economie chapeautant en plus plusieurs ministères. Par la volonté de HOLLANDE de continuer la politique d'austérité de son prédécesseur, de plus en plus de nos concitoyens s'enfoncent dans la misère. Allons-nous rester syndicalement neutres, alors que le MEDEF et la finance guident la politique du Gouvernement, alors que le mouvement social n'est jamais entendu ? N'est-il pas temps d'aider à contribuer à l'avènement d'une autre politique qui prendra en compte la satisfaction des besoins sociaux de tous et non seulement ceux d'une caste dont le seul objectif est d'accumuler des fortunes dont elle ne sait plus quoi faire ?

PRO BTP & nous

Sans hésiter, notre complémentaire santé, c'est PRO BTP !

Hervé, 34 ans
grutier

Eva, 29 ans
chef de chantier

INSP 2014 - V3 - 06/2014. Crédit photos : Fotolia.

3 millions de personnes assurées par PRO BTP en complémentaire santé

Salariés et retraités du BTP, ils sont de plus en plus nombreux à faire confiance à PRO BTP pour leur complémentaire santé : des garanties solides et solidaires, des services pour réduire le reste à charge et un tiers payant étendu.

www.probtp.com

PRO BTP GROUPE

Un accident
toutes les 5 minutes
dans le BTP
en France !

la cgt

Nelly GREGOR
Membre CE UFRCBA

PISTES D'ACTIONS

- **Travailler avec les CHSCT** et mettre en place des Commissions Régionales.
- Notre Commission « **SANTÉ** » va travailler avec le Collectif Santé de la Fédération.
- Rédactions d'articles dans **« l'APLOMB ».**
- Lancer un flyer sur **le suivi post professionnel.**
- Le suivi médical doit se faire dès l'entrée en apprentissage.
- Nous devons **informer** les futurs retraités de leurs droits.
- Travailler avec les actifs et l'interpro.

Les mutuelles sont devenues des assurances, nous devons mettre en place des réseaux de Santé Publique à contre courant des politiques de Santé menées aujourd'hui.

- Porter nos propositions et les faire partager.
- Se rapprocher de **la DIRIC**, Commission qui s'occupe de tous les Accidents de Travail non déclarés.
- Envoyer à tous les néo retraités **une info sur le suivi médical et un formulaire** à remplir sur l'exposition du salarié.
- Mettre en place **un N° vert,** réintroduire de l'humain avec lequel on pourra dialoguer et expliquer sa situation.
- Participer et communiquer très largement sur la Journée Mondiale des Accidents de Travail dans le BTP qui a lieu chaque année **le 28 avril**.

LA SANTÉ

TOUT AU LONG DE LA VIE & LE SUIVI MÉDICAL COMPLÉMENTAIRE

La mort au travail dans le BTP ne fait la une des médias que lorsque les cadres sont concernés. La mort d'un ouvrier est banalisée, et n'interpelle plus. On cotise tout au long de sa vie pour une retraite dont on ne profite pas, et bien souvent à la retraite nous n'avons pas les moyens pécuniaires de cotiser pour une complémentaire santé, et nous sommes exclus des mutuelles pour lesquelles nous avons cotisé tout au long de notre vie salariale.

La sensibilisation au ***« suivi médical post professionnel »*** doit faire parti de nos revendications dès l'entrée dans le monde du travail. Nous devons travailler avec la CARSAT pour faire reconnaitre les salariés exposés et interpeller les décideurs politiques sur la prescription quinquennale. Peu de députés connaissent les problèmes de santé de nos ouvriers.

Il faut diffuser des tracts sur les lieux publics. Nous avons des camarades qui siègent dans les CPAM / CARSAT. Nous devons faire connaitre **le Collectif de défense des victimes de l'amiante** et prendre contact avec eux pour travailler ensemble sur le sujet.

C'est la victime qui doit faire la demande de suivi post professionnel, et lorsque l'entreprise n'est pas reconnue, c'est plus difficile pour lui de faire aboutir sa demande.

Les décisions administratives ne tiennent pas compte de la réalité du terrain. Les collectifs doivent s'organiser pour aider les camarades dans leurs démarches.
4 500 professionnels de santé ont été informés du suivi post médical en Gironde.
Un représentant de la Mutuelle Familiale, présente à notre Comité se propose de travailler avec nous sur ce sujet du ***« suivi post médical ».*** Il nous précise qu'il existe un tableau des maladies professionnelles reconnues, il suffit d'aller sur le site AMELIE de la Sécurité Sociale.

Nous devons également travailler avec les Médecins du Travail et L'OPPBTP et mettre en place des actions communes.

NICOLE BARNABE

La législation en matière de Santé et le Code du Travail ne sont pas respectés. Les employeurs fournissent très peu d'attestations d'exposition. Il nous faut avoir les effectifs et les moyens pour travailler correctement. La volonté de prévention passe par les moyens qui vont être donnés.
Comment contrôler les entreprises pour vérifier que les attestations sont faites et conformes ?

La prévention et la santé sont des enjeux politiques qui méritent un vrai débat de société.

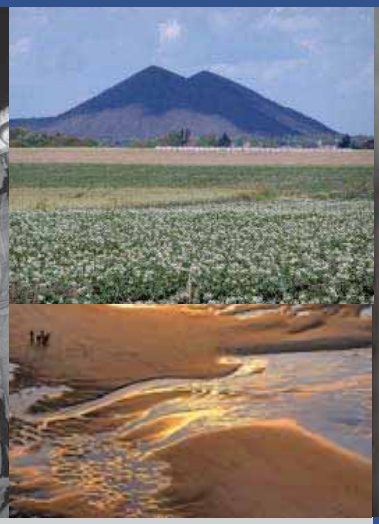

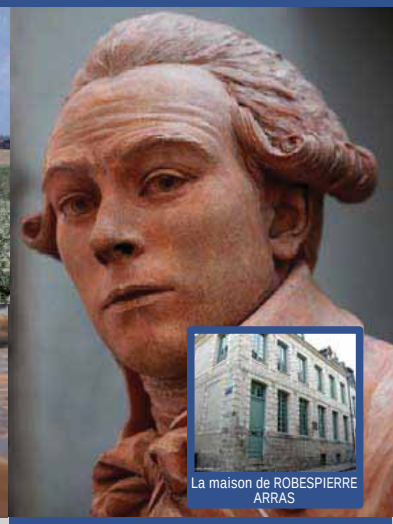

AUJOURD'HUI, DEPUIS LES ANNÉES 60

- **1960 :** période de reconstruction.
- **1963 :** grande grève des mineurs.
- **1983 :** inauguration du métro de Lille.
- **1987 :** fermeture du dernier chantier naval.
- **1990 :** fermeture du dernier puits de mine à Oignies. Fin de 270 ans d'histoire minière.
- **1991 :** inauguration du TGV Paris-Lille.
- **1994 :** inauguration du tunnel sous la Manche.
- **2004 :** Lille est *« Capitale européenne de la culture »*. En juin, elle obtient le label *« Ville d'art et d'histoire »*.
- **2005 :** inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des beffrois du Nord et du Pas-de-Calais, des géants et des carnavals à géants.
- **2007 :** année de la Pologne. Naissance des *« Capitales régionales de la culture »*, équivalent régional des *« Capitales européennes de la culture »*, qui se tiendront tous les 2 ans dans une grande ville du Nord / Pas-de-Calais.
- **2008 :** sortie aussi triomphale qu'inattendue du film *« Bienvenue chez les Ch'tis »*.
- **2012 :** ouverture du *« Louvre-Lens »*, qui accueille les collections que le Musée National Parisien ne peut exposer faute de place.
- **2013 :** mort de Pierre MAUROY, grande figure politique locale et ancien ministre de François MITTERRAND.
- **2014 :** élection de Camille LECERF. Enfin une miss Nord / Pas-de-Calais élue miss France depuis la création de cet événement !

UN PEU D' HISTOIRE ...

- **IIIe siècle :** invasion des Francs, Germains et Alamans. Gros mélange avec les Gallo-Romains, d'où naîtront les Flamands et les Picards.
- **VIe siècle :** Clovis, le roitelet belge de langue allemande, se fait baptiser. Apparition de la frontière linguistique. Le Nord est rattaché à la Neustrie. Naissance de nombreuses abbayes avec la culture monastique.
- **XIe et XIIe siècles :** début du textile.
- **1191 : traité d'Arras.** Philippe Auguste rattache l'Artois à sa couronne.
- **1214 :** Philippe Auguste bat les Anglais, les Allemands et les Flamands à Bouvines.
- **1300 :** les Flamands remettent ça avec le même résultat et, en 1314, l'autre Philippe, dit le Bel, annexe la Flandre.
- **XVe siècle :** les Nords retournent à la Bourgogne. C'est le siècle des grands mécènes flamands et bourguignons.
- **1529 : paix des Dames à Cambrai.** La Couronne renonce à la Flandre et à l'Artois.
- **XVIIe siècle : âge d'or des villes.** On édifie une Bourse à Lille et sur la Grand-Place d'Arras.
- **1635 :** début de la guerre de Trente Ans en Artois.
- **1659 :** traité des Pyrénées. On rend l'Artois à la France.
- **XVIIIe siècle :** fort essor des industries textiles, coton et laine, et apparition du grand capitalisme bourgeois.
- **1701-1714 :** guerre de Succession d'Espagne ... dans le Nord.
- **1792 :** guerre de la Révolution. Siège des Autrichiens à Lille.
- **1810 :** première fabrique de sucre de betterave à Arras.
- **1870 :** guerre franco-allemande.
- **1877 :** création de l'université catholique à Lille. Tous les éléments de la lutte des classes sont enfin réunis.
- **1906 :** explosion d'une mine à Courrières - 1 099 morts. Polémique sur les opérations de sauvetage. Grèves.
- **1915 :** offensive française en Artois. Quelque 100 000 morts au plateau de Notre-Dame-de-Lorette.
- **1918 :** les rescapés de Verdun arrêtent l'offensive allemande à Doullens. Foch prend le commandement et gagne la guerre. Arras, Cambrai, Lens, Armentières et Bailleul sont aux trois quarts rayés de la carte.
- **1929-1932 :** grande crise sociale. Classes contre classes.
- **1940 :** bataille de Dunkerque. Embarquement anglais. Dunkerque ressemble à un champ labouré. Premières actions de résistance qui engendreront la grève de 1941.
- **1941 :** grande grève patriotique *(comme on dit ici)* des mineurs. C'est à ce jour encore la plus grande grève qu'il y ait eu dans un pays occupé par une armée étrangère. Parution de journaux clandestins qui existent toujours *(La Voix du Nord, Liberté ...)*.
- **1947-1948 :** départ des communistes du Gouvernement. Grève des mineurs. Le Gouvernement envoie l'armée et les chars. Scission de la CGT et création de Force Ouvrière.

...GRANDES DATES

1882 et 1885 à LIÉVIN : coup de grisou, respectivement 22 et 28 victimes ...

10 mars 1906, la catastrophe de COURRIÈRES : plus de 60 kms de veines souterraines de SALLAUMINES à BILLY sont traversées par un incendie meurtrier : 1 181 morts et 14 rescapés seulement après 20 jours sous la terre.

Printemps 1906, s'en suivra une grande grève : dans un climat de guerre civile, CLÉMENCEAU envoie la troupe, 21 000 soldats en face de 60 000 mineurs. Le mouvement est brisé par la force et c'est un échec.

1912 coup de grisou à LA CLARENCE DIVION : 79 morts.

Le 16 avril 1917 Fosse 9 de WARENGHIEN : *(HERSIN-COUPIGNY)* coup de grisou, 42 morts.

Le 20 juin 1954 à LA CLARENCE DIVION : coup de grisou, 10 morts.

1955 : un exploit de la télévision révèle à des milliers de français ***« LA VIE HÉROÏQUE DES MINEURS DE FOND »***.

Septembre 1959 le Général DE GAULLE descend dans la mine. Il prononce un discours qui ira droit au cœur des quelques 6 000 mineurs qui l'écoutent sur le carreau du 6 d'HAILLICOURT dans le Nord-Pas-de-Calais. Peu avant, le Chef de l'État était descendu au fond. Cela ne s'était pas vu depuis 1914 et Raymond POINCARÉ qu'un Président de la République prenne la cage étroite du mineur. L'année suivante, le plan signé de son Ministre de l'Industrie est une véritable révolution culturelle de la politique charbonnière française. La récession a commencé. Elle aboutira, après quelques soubresauts, au pacte charbonnier de 1994.

1er mars au lundi 8 avril 1963 les mineurs français sont en grève. Le mineur, qualifié de *« Premier Ouvrier de France »* au lendemain de la seconde guerre mondiale, se sentait 15 ans plus tard rejeté d'une économie qu'il avait pourtant largement contribué à relever. Le mouvement surprend par son ampleur. C'est un conflit de trente-huit jours qu'une importante partie de la population soutient en exprimant sa solidarité et en aidant les mineurs par des envois d'argent ou de marchandises. Cette solidarité forte entre un pays et un groupe socio-professionnel mérite vraiment de faire l'objet d'une étude qui, débordant du simple contexte d'un conflit salarial, présente l'intérêt de nous plonger au coeur de la société française des années soixante. *(plus d'infos sur : http://www.auverlot.fr/greve1963)*.

Le 27 décembre 1974 au 3 bis de LENS *(commune de LIÉVIN dite FOSSE ST AMÉ)* : coup de grisou, 42 morts ...

Ces dates ne sont malheureusement que quelques exemples des nombreuses tragédies qui ont endeuillé l'histoire de la mine dans notre région : éboulements, accidents, coup de grisou et sans oublier la terrible maladie professionnelle, la silicose qui guette les mineurs.

LUTTE DES CLASSES

Elle a marqué à jamais la conscience et l'âme ici, dans le **NORD / PAS-DE-CALAIS.**

Comme partout, avec l'essor de la révolution industrielle de la région, le fossé entre la classe laborieuse et la classe possédante n'a fait que s'agrandir. Car, avec l'essor du textile, du charbon et de l'acier, c'est une *« orgie productive »*. Une infime minorité *(les grandes familles)* s'enrichit, une autre minorité est à l'aise, et la grande majorité *(le peuple)* vit dans des conditions juste en dessous du pitoyable. La rentabilité est en danger. Le patronat en prend conscience. Alors vient le temps du *« despotisme patriarcal »*, selon le mot célèbre de Pierre PIERRARD. C'est le temps du paternalisme rentable. On prend en charge l'ouvrier du baptême à l'extrême-onction. Tout appartient au patron. ZOLA écrit Germinal. Arrivent BASLY le syndicaliste, réformiste, ainsi que Jules GUESDE le penseur et LAFARGUE *(gendre de Karl MARX)* le marxiste. Les premiers bourgeons sont sur le cerisier. Un ouvrier lillois, Pierre DEGEYTER, compose *« Le temps des cerises »* et *« L'Internationale »*, et on ose les chanter. Et puis voilà que l'Église du Nord se divise sur l'affaire. Malgré une timide doctrine sociale du temps de Léon XIII, l'Église soutient le paternalisme patronal, pousse à la natalité *(vivier futur de la productivité)*. Et les bourgeoises sont dans les ouvroirs. On tente de noyer la solidarité dans les bonnes œuvres. Trop tard, la classe ouvrière est tout à fait réveillée. Le gène a grandi dans les cellules communistes.

Et puis vient l'heure du Front Populaire, et enfin de la première semaine de vacances. ...

En savoir plus :
http://www.routard.com/guide/nord_pas_de_calais/769/un_peu_d_histoire.htm#ixzz3do42xdZM

ON EN PARLE

L'Euthanasie

Pour la fin de vie, un travail important a été réalisé par la CGT, l'*« Euthanasie »*, alors que de plus en plus, cette question revient au devant de la scène. Problème de société ? Dans l' ***« USR Actualité »,*** bulletin d'information trimestriel de La CGT Retraités, fin de vie, soins palliatifs, ou droit à mourir dignement, la CGT prend part à la réflexion. Il est important que le débat s'ouvre, et que ce document soit réalisé ... dommage qu'il ne soit diffusé que d'une façon restreinte à l'UL de Roanne ... Très peu de camarades ont connaissance de l' ***« USR Actualité »***. Nous avons convenu de diffuser ce document pour une prochaine réunion !

Une rencontre fructueuse !!!

Une dizaine de camarades des entreprises **VINCI, EIFFAGE, CEGELEC** ont participé à un échange de vue sur la syndicalisation pendant deux heures, avec les membres du Comité Général. **Michel DIAMANTIS** Secrétaire Général de l'Union Fédérale a ouvert la discussion en évoquant notamment le sinistre contexte international que chacun connait ...

Dans la discussion qui suit des camarades indiquent que le passage de l'activité salariée à la retraite, demeure vécue par les syndiqués sans mandats syndicaux, comme la fin de l'utilité du syndicat.

D'autres soulignent qu'il serait dommage de se priver des compétences acquises dans divers domaines par les camarades qui partent en retraite.

D'autres encore souhaitent une formation idéologique solide tant la tâche des élus est diversifiée sur certains aspects complexes et les sollicitations nombreuses. Le Secrétaire de l'USCBA insiste sur la responsabilité de la structure professionnelle en direction des délégués et mandatés pour avoir une démarche auprès des salariés et tout particulièrement des syndiqués proches de la retraite.

Pour certains, le fait que les politiques des entreprises précarisent l'emploi, cela a comme conséquences l'affaiblissement de nombreuses bases, voire leur disparition et la dispersion des syndiqués hors du champ de l'activité syndicale. Des idées pour ne pas accepter la fatalité ont également été émises. La Section de NICE décrit sa démarche tant auprès d'anciens syndiqués que de syndiqués partant en retraite, ce qui lui a permit de progresser de 5 adhérents cette année.

INTERVIEW

Pour préciser leurs interventions nous avons interviewé Marie CRÉPIN du Pas-de-Calais et Pascal LEBLEU de la Commission Organisation de l'UFR.

Questions à Marie Crépin : Dans ton intervention tu soulignes l'isolement des catégories professionnelles entre elles, quelles en sont les causes à ton avis ?

MARIE : Aujourd'hui le sentiment de classe s'est effacé alors que nos parents le portaient fièrement. Être ouvrier est souvent perçu négativement alors que leurs savoirs et leurs savoir-faire sont importants, ainsi que leur solidarité. C'est autour de cette solidarité que l'on peut rassembler toutes les catégories sociales. La solidarité se construit sur la conscience de classe.

Questions à pascal lebleu : Tu nous a annoncé que la Commission Organisation / Renforcement de l'UFR allait mettre à la disposition des sections un cahier d' organisation. Peux-tu nous dire quel est son contenu et comment l'utiliser ?

PASCAL : Le cahier Orga a été conçu pour faciliter le travail des représentants syndicaux actifs et retraités afin d'inciter tous les acteurs à favoriser la continuité syndicale. Il contient divers documents, le plan de travail 2015, les adresses utiles région par région et des courriers types à destination des USC, des responsables syndicaux d'entreprise et aux syndiqués de plus de 50 ans.On ne le répète jamais assez mais on perd 7 adhérents sur dix au moment du passage à la retraite faute de conviction et d'informations qui devraient être diffusées aux futurs retraités. Nous devons tous nous impliquer dans la continuité syndicale car les enjeux sont importants pour la vie de notre syndicat.

la cgt UFR
Union Fédérale des Retraités de la Construction - Bois - Ameublement

www.ufrcba-cgt.com

faites votre journal !!!

Votre expérience, votre avis, vos idées sont les bienvenus !

à propos du pouvoir d'achat des retraités, de la situation des chômeurs âgés, de la pénibilité et du suivi médical ... Faites-nous part de vos expériences, de vos actions et de vos réflexions en remontant l'information à ***« Retraite Construction Bois »*** - soit par courrier à Montreuil, - soit par Internet.